

FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Département : Drôme

Commune : Pierrelatte

Localisation : Rue du Chemin de Ronde

Date de l'opération : mai 2011

Nature des vestiges :
Moulin à vent désaffecté

Chronologie des principaux vestiges :
milieu du XIX^e siècle

Nature du projet d'aménagement :
Restauration et mise en valeur

Maître d'ouvrage :
Ville de Pierrelatte

Prescription et contrôle scientifique :
Service Régional de l'Archéologie
(DRAC Rhône-Alpes)

Investigations archéologiques :
ARCHEODUNUM

Responsable d'opération :
Pierre Martin



Sondage et relevé au niveau des fondations

LES ACTEURS DU PROJET

SRA - DRAC Rhône-Alpes

Le Service régional de l'archéologie (SRA) est le service de l'État compétent en matière d'archéologie au sein de chaque Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Sa mission est d'étudier, de protéger, de conserver et de promouvoir le patrimoine archéologique dans la région. Il veille à l'application de la législation relative à l'archéologie, encadre et participe à la recherche archéologique. Le SRA prescrit, par délégation du préfet de région, les diagnostics et les fouilles.

VILLE DE PIERRELATTE

Propriétaire du moulin, la ville de Pierrelatte a mené le projet de restauration et de réhabilitation de l'édifice. Soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, elle a financé l'étude et les travaux engagés, inaugurés à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2011.

ARCHEODUNUM

ARCHEODUNUM est une société d'investigations archéologiques. Elle est agréée par l'État pour conduire des opérations d'archéologie préventive pour toutes les périodes allant de l'âge du Bronze à l'époque moderne. Elle intervient sur des projets d'aménagement de toute taille. Son expertise couvre plusieurs spécialités archéologiques (archéologie du bâti, études de mobilier, céramologie, archéozoologie, palynologie, géomorphologie...)

Qu'est-ce que l'archéologie préventive ?

Le territoire français est riche de l'accumulation des traces laissées par les nombreuses générations qui l'ont habité. Chaque année, des centaines de kilomètres carrés de territoire sont concernés par des travaux d'aménagement (carrières, bâtiments publics et privés, voiries, etc.) entraînant la destruction de vestiges archéologiques. Depuis le 17 janvier 2001, la loi permet la « sauvegarde par l'étude » de ce patrimoine commun et l'enrichissement des connaissances sur notre passé. Les interventions des archéologues, du secteur public ou privé, accompagnent désormais les projets en amont de leur réalisation.

Pour plus de renseignements :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie>

ARCHEODUNUM
500 rue Juliette Récamier
69970 Chaponnay
tél. 04 72 89 40 53
www.archeodunum.com



Ne pas jeter sur la voie publique

Pierrelatte
Le Moulin

ARCHEODUNUM

UN MOULIN PAS SI BANAL...

Un inventaire réalisé en 2005 répertorie seulement une cinquantaine de moulins à vent dans l'ancienne province du Dauphiné, la plupart ayant disparu. Dans la Drôme, trois ont fait dernièrement l'objet d'une étude historique et archéologique : deux à Vassieux-en-Vercors et un à Donzère.

Le projet de restauration du moulin de Pierrelatte par la municipalité avec le concours de l'association *Les ailes du moulin* a conduit le Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes à prescrire une étude archéologique.



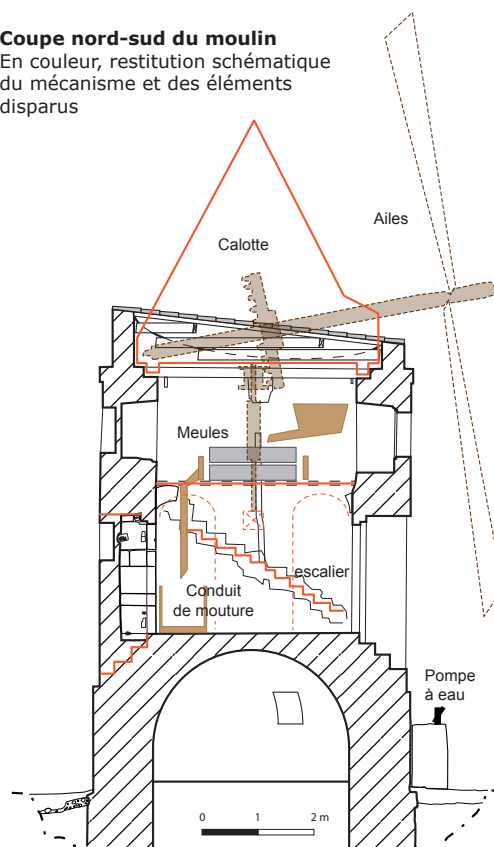
Réalisée en mai 2011, elle a permis d'analyser les élévations conservées, de procéder à une fouille pour préciser le contexte d'implantation et de compléter les données historiques sur l'édifice.

AU FIL DU VENT, AU FIL DU TEMPS

Quatre états successifs de la construction ont été mis en évidence par l'analyse archéologique. L'étude documentaire a permis de les dater avec plus ou moins de précision.

La construction initiale a été réalisée vers 1839 sur un terrain appartenant à Jean-François Pellegrin, boulanger. Ce moulin revêt un caractère assez singulier avec sa situation en plaine et ses trois niveaux d'élévation. Le *Rocher* de Pierrelatte, dont proviennent sans doute les matériaux de construction, pourrait avoir joué un rôle dans l'implantation en contribuant à dévier le

Coupe nord-sud du moulin
En couleur, restitution schématique du mécanisme et des éléments disparus



Monnaie de 1854,
découverte en haut du moulin, au niveau du chemin dormant (assise de rotation de la calotte)



UNE COURTE PÉRIODE D'UTILISATION

Malgré les moyens mis en œuvre pour sa réalisation, le moulin de Pierrelatte ne resta en activité que quelques dizaines d'années, entre 1839 et 1880. Les fils de Jean-François Pellegrin exercèrent également le métier de boulanger et sa fille épousa un meunier. Le moulin répondait donc de façon certaine aux besoins des activités professionnelles de la famille.

Deux générations plus tard, en 1872, le bâtiment fut donné par contrat de mariage à François Pommier, petit-fils par sa mère de Jean-François Pellegrin, qui exerçait l'activité d'ouvrier tanneur. Il n'y avait donc plus la nécessité d'entretenir un moulin, dont la mise hors-service est attestée en 1880. Il est alors porté à écurie sur la matrice cadastrale.

Le mécanisme et les meules furent probablement démontés. Cela entraîna la mise en place d'une couverture en appentis, la disparition de tous les aménagements intérieurs (cheminée, escalier, plancher supérieur) et, peut-être dans la foulée, l'installation de bâtiments accolés à la tour. Ceux-ci subsistèrent jusque dans les années 1990. Ce constat montre combien il est important de pouvoir intervenir sur le bâti, même relativement récent, tant les sources historiques sont parfois lacunaires.

Image couverture: Plan d'alignement de 1852 (Archives municipales), coupe ouest-est du moulin © clichés ARCHEODUNUM